

# Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 novembre 2017

## Agences de l'UE: «Des comptes sains et des opérations généralement conformes aux règles», selon la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne a émis des opinions d'audit sans réserve («favorables») sur les comptes des 41 agences de l'Union européenne, considérant qu'ils étaient fiables. En ce qui concerne les opérations financières, les auditeurs ont également émis des opinions d'audit favorables pour 40 de ces agences, ainsi qu'une opinion avec réserve pour la dernière.

Les agences de l'UE sont des entités juridiques distinctes, établies par le droit dérivé afin d'exécuter des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement spécifiques qui aident les institutions de l'UE à élaborer et à mettre en œuvre des politiques.

«*Les agences de l'UE contribuent de manière significative à la mise en œuvre des politiques et des programmes dans des domaines qui revêtent une importance capitale pour le quotidien des citoyens européens, comme la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice*», a déclaré **M. Rimantas Šadžius, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable des audits annuels des agences**. «*En tant qu'auditeurs, nous nous réjouissons par conséquent d'annoncer que leurs comptes présentaient une image fidèle de leur situation financière, et que leurs opérations de recettes et de dépenses étaient conformes aux règles dans la plupart des cas. Nous avons toutefois formulé un certain nombre de recommandations, concernant notamment les améliorations à apporter pour accroître encore leur efficience opérationnelle.*»

Les auditeurs ont conclu que les comptes de l'ensemble des 41 agences étaient fiables, ce qui signifie qu'ils présentaient fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, leur situation financière, les résultats de leurs opérations et leurs flux de trésorerie pour l'exercice 2016. Par ailleurs, les auditeurs sont parvenus à la conclusion que les opérations financières sous-jacentes aux comptes de 40 de ces agences étaient légales et régulières; en d'autres termes, elles respectaient les règles applicables. Pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile, les auditeurs ont émis une opinion avec réserve en raison de manquements aux principes applicables aux marchés publics.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter la synthèse des rapports annuels sur les agences de l'UE adoptés par la Cour des comptes européenne.*

*Les différents rapports annuels spécifiques sont disponibles sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: +352 4398 47063

M: +352 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse T: +352 4398 45410

M: +352 691 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

Ils ont indiqué quelles améliorations pouvaient être apportées par certaines agences, sans toutefois que cela influe sur les opinions d'audit. Globalement, les marchés publics restent un domaine exposé aux erreurs, car ils mettent en péril le rapport coût-efficacité, et plusieurs agences étaient affectées par des problèmes de gestion des ressources humaines. Les auditeurs recommandent aux agences d'envisager une harmonisation de leurs systèmes d'information relatifs à la gestion des contrats et des ressources humaines, afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et de réduire les risques en matière de contrôle.

Ces audits n'étaient pas centrés sur la performance, mais les auditeurs ont pris en considération les risques résultant d'une faible performance ou liés à la gestion financière. Ils ont noté que la gestion budgétaire des agences était globalement meilleure, mais ont mis en garde contre le volume toujours élevé de fonds reportés à l'exercice suivant et la surestimation des besoins budgétaires de certaines agences. Ils ont également mentionné l'impact que pourrait avoir la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur les recettes et les activités d'un certain nombre d'agences, et ont tout particulièrement noté que les deux agences sises à Londres n'étaient à l'heure actuelle pas encore en mesure de fournir une estimation fiable sur les futurs coûts y afférents.

Les évaluations externes des agences étaient globalement positives et ont été suivies de plans d'actions, ont déclaré les auditeurs. Toutefois, pour certaines agences, il n'y a pas d'exigence réglementaire en matière d'évaluation externe, ou leur fréquence est insuffisante.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Pour l'exercice 2016, la Cour des comptes européenne a contrôlé 32 agences décentralisées, six agences exécutives et trois autres organismes. Les auditeurs ont réalisé des analyses, effectué des tests sur les différentes opérations de recettes et de dépenses et évalué les contrôles clés des systèmes de contrôle et de surveillance des agences. Le cas échéant, ils se sont également appuyés sur les travaux d'autres auditeurs. Aujourd'hui, la Cour publie une synthèse de leurs conclusions, qui sont utilisées par le Parlement européen et le Conseil ou par d'autres autorités de décharge.

En 2016, le budget total de toutes les agences (à l'exclusion du Conseil de résolution unique, qui disposait d'un budget de près de 12 milliards d'euros provenant d'établissements de crédit) s'est élevé à quelque 3,4 milliards d'euros. Quelque 2,4 milliards d'euros étaient financés par le budget de l'UE, et environ 1 milliard d'euros provenait de redevances et de contributions directes versées par des opérateurs économiques, les États membres et d'autres pays. Fin 2016, les agences employaient 10 364 personnes, soit environ 500 de plus qu'en 2015, ce qui était principalement dû à de nouvelles activités.

Les rapports annuels relatifs aux agences de l'UE, accompagnés des réponses de ces dernières et d'un document de synthèse intitulé «2016 - L'audit des agences de l'UE en bref», sont disponibles sur le site web de la Cour en 23 langues de l'UE.